

(1)

(N° 79.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1890.

Collation des grades académiques et programme des examens universitaires (1).

AMENDEMENTS.

I.

Amendement présenté par M. Anspach-Puissant.

ART. 5.

Remplacer les mots : « en Belgique », par ceux-ci : « dans une université. »

ANSPACH-PUISSANT.

E. JAMME.

JULIEN WARNANT.

H. LIPPENS.

JULES CARLIER.

II.

Amendement présenté par le Gouvernement.

ART. 50.

Ajouter :

Ou, pour les ingénieurs, les grands travaux publics dans les pays étrangers.

LÉON DE BRUYN.

(1) Projet de loi, n° 42 (session de 1886-1887).

Rapport, n° 45 (session de 1887-1888).

Amendements, n° 6, 7, 8, 10, 11, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 35, 34, 43, 45, 46, 49, 50, 55, 60, 65, 69, 72, 74, 75 et 77.

Tableau synoptique du projet de loi présenté par le Gouvernement, du projet de loi présenté par la section centrale et des amendements, n° 32.

Projet de loi adopté par la Chambre au premier vote, n° 78.